



Avvisu AdG 2023-01

Di l'Assemblea di a Giuventù di a Corsica

rilativu à u raportu di u Prisedenti di l'Esecutivu :

« Autonomia »

U 3 di Lugliu di u 2023.

(Riunioni Inter-Cummissioni)

VU la lettre du Conseil Exécutif en date du 27 juin 2023 saisissant l'Assemblée di a Giuventù pour avis sur le rapport « Autonomia » du Président du Conseil Exécutif de Corse, Gilles SIMEONI,

CONSIDÉRANT la rencontre entre le Président du Conseil Exécutif de Corse, Gilles SIMEONI, avec les membres de l'inter-commission de l'Assemblée di a Giuventù le 3 juillet 2023,

CONSIDÉRANT le processus en cours entre les élus de la Corse et le Gouvernement français,

CONSIDÉRANT le besoin de voir ce processus aboutir à une solution politique globale,

CONSIDÉRANT la volonté du peuple Corse exprimée lors des scrutins de 2015, de 2017 et de 2021, d'obtenir un statut d'autonomie semblable aux autres îles méditerranéennes.

L'ASSEMBLEA DI A GIUVENTÙ

SOULIGNE la qualité du rapport « Autonomia » présenté par le Président du Conseil Exécutif se voulant comme un rapport d'introduction au débat qui doit avoir lieu lors de la séance exceptionnelle de l'Assemblée de Corse qui se tiendra le 4 juillet 2023,

SE SATISFAIT que le rapport reprenne l'essentiel des fondamentaux du mouvement national mais **DEMANDE** la clarification et le renforcement des mesures de reconnaissance et d'officialisation de la langue corse au niveau constitutionnel,

SOULIGNE que la compétence de l'éducation a vocation à être pleinement transférée à la Collectivité de Corse, cela étant un pilier pour la transmission des savoirs fondamentaux de la langue et des valeurs communes,

REGRETTE qu'à ce stade des discussions les élus et représentants de la Corse n'aient toujours pas de garanties démocratiques fortes de la part de l'État,

PARTAGE la volonté affichée par le Président du Conseil Exécutif de Corse de coconstruire un projet commun avec toutes les tendances politiques et restera **VIGILANTE** quant à l'intégration des propositions des diverses tendances politiques ainsi que des instances consultatives,

SOUTIENT la volonté du rapport de soumettre au référendum le projet d'autonomie que présentera la Corse à la fin du processus mais **DEMANDE** à ce qu'une réflexion sur le corps électoral soit faite pour ce scrutin,

SOULIGNE la nécessité de reconnaissance du conflit tel que décrite dans le rapport.

RAPPELLE que la libération de tous les prisonniers politiques et que l'arrêt des poursuites est une étape obligatoire à la résolution de ce conflit et **DEMANDE** que cette revendication historique du mouvement national soit présente dans la délibération le 4 juillet 2023 de l'Assemblée de Corse,

DEMANDE à l'Assemblée de Corse d'inscrire dans cette même délibération, un vote d'autodétermination,

DEMANDE, compte tenu de l'adoption de la motion n°2022/M3/10 votée par l'Assemblea di à Giuventù, que la notion de « mieux disant social » sanctuarisant les acquis sociaux, soit présente dans la délibération,

DEMANDE que des clauses de « non-régression environnementale » figurent dans l'accord final.

Détails du vote :

VOTANTS : 41

POUR : 39

ABSTENTIONS : 2 (MM. Sébastien PEDINIELLI et Pierre-Marie BOURDIN MURACCIOLE)

CONTRE : 0

ABSENTS : 21